



Sortir sans mon mari ai je le droit ou pas

Par **lisabel**, le **06/04/2008** à **21:25**

mon mari refuse que je sorte sans lui le samedi soir il dit que grace a cela si on divorce il peut m'enlever la garde des enfant

Par **Upsilon**, le **07/04/2008** à **09:53**

Si c'est une blague de votre mari elle est de très mauvais goût... rnrDites lui que nous ne sommes plus dans les années 30, la femme a aussi le droit de vivre sans l'aval de son mari !rnrnDès lors que vous vous assurez que votre enfant ne risque rien, qu'il est avec des personnes compétentes pour le garder et que vous êtes une mère attentionnée dans la vie de tous les jours, il ne pourra pas s'en prémunir contre vous.... rnrEn fait votre mari essaye de vous empêcher de sortir par des menaces qui n'ont pas grand chose à voir. rnrnDans une procédure de divorce, concernant la garde des enfants, le juge regarde uniquement l'intérêt de l'enfant. Bien sûr que votre mari pourrait avancer que vous sortiez TOUS les samedis soirs, sûrement dans des lieux de débauche etc... rnrCe sera à vous de prouver que votre enfant est choyé comme il se doit, que vous remplissez totalement votre rôle de mère et que vous n'avez pas à vous reprocher de décompresser le samedi soir. Evidement, s'il s'agit de sortir tous les samedis en boîte à draguer 17 hommes et rentrer avec eux, saouls, ça risque de poser un problème au juge... Mais s'il s'agit d'une sortie ciné avec des copines, il faudrait voir à calmer votre mari !rnrnDans tous les cas, ce sera à vous de vous justifier malheureusement si le problème se pose. A vous de juger si vous êtes raisonnable ou non, mais en aucun cas à votre mari et encore moins par le biais du chantage !rnrnRestant à votre disposition,rnrnUpsilon.